

Au conseil communal de et à

1660 Château d'oex

Préavis no 05/2017

RAPPORT DE LA COMMISSION

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 05/2017 s'est réunie le lundi 24 avril 2017 en salle de conférence à l'hôtel de ville.

Elle était composée de Mr. Sébastien Martin 1^{er} membre, Mme Nicole Schnegg Mr Nelson Vaillancourt , Mr Denis Zulauf-Wälti et le rapporteur soussigné.

Mr Eric Grandjean et Mr Eric Fatio en tant que délégués municipaux et Mr Roland oguey en tant que chef du service des travaux étaient présent.

En préambule, Mr Eric Grandjean nous donne un explicatif détaillé du préavis. La maison Hymexia Sarl a été mandatée par la commune afin d'obtenir un regard neutre sur le parc machine communal, d'établir un plan de gestion ceci dans le but de renouveler les diverses machines au fur et à mesure de leurs usures et par conséquent, d'éviter des frais annuels de réparations trop élevés.

Après divers essais durant la saison dernière, il fut décidé de changer la balayeuse car une privatisation serait venue trop onéreuse par rapport à notre surface communale et l'emprunt reste meilleur marché que le leasing.

Questions de la commission

Il est constaté que la que le total des heures effectuées depuis la mise en service du véhicule (16 ans) ne correspond pas aux 400 heures annuelles annoncées . Il nous est répondu que les 400 heures annuelles représentent uniquement les heures de balayage .

La différence entre 145.- heure à la commune et 230.-heure en contrat privé correspond à un véhicule plus gros et performant, c'est-à-dire un camion spécialisé.

Le coût d'un service est d'une valeur de 9000.-frs, la machine reste stationnée durant la période hivernale au garage qui effectue le travail. La somme nous paraît très élevée et ne pourrions-nous pas plutôt opter pour un service dans un garage local.

Il est répondu qu'il n'est pas certain que les garagistes régionaux aient accès aux pièces de rechanges ainsi que les connaissances adéquates à ce genre de machines très spécialisées.

Nous estimons qu'à l'avenir, lors de l'achat ou du service d'une machine communale, il serait judicieux de poser la question en premier aux garagistes locaux et que si la réponse se trouve négative, pouvoir se tourner vers des professionnels de l'extérieur.

Mr Oguey nous indique que la facture du dernier service reste impayée car un geste sur les 9000.-frs serait fait en cas d'achat du nouveau véhicule. Que le service 2017-2018 serait gratuit, qu'il y a une garantie de 1 année ou 1500 heures, que tout ce qui n'est pas sous garantie sera compté à moitié du prix de l'heure durant le 1^{er} service et que la somme investie en réparations sur l'actuelle balayeuse (12486.-frs) était nécessaire car il est prévu que la machine actuelle fonctionne durant cet été étant donné que la future machine serait encore utilisée pour quelques autres démonstrations .

La question des 10'000.-frs de reprise paraît un peu légère aux yeux de certains conseillers ! Mr Oguey nous explique qu'ils se sont déjà beaucoup battus afin d'obtenir ces prix et que le marché de l'occasion sur ce genre de machine est relativement faible.

Lorsque la machine intervient ponctuellement pour la commune de Rossinière, l'Etat de Vaud, les entreprises et les privés, la commission propose que le prix de l'heure soit augmenté .

En conclusion, la commission, après avoir examiné le préavis no 05/2017, suite aux explications de la municipalité ainsi que celles du chef des travaux, est consciente du besoin de renouvellement du parc machine communal. La commission suggère dans la mesure du possible, de passer par nos entreprises locales pour les diverses offres et entretien du parc machine .

La commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

- D'autoriser la municipalité à procéder au remplacement de la balayeuse RAVO immatriculée en 2001, par l'acquisition d'une nouvelle machine de démonstration RAVO série 5.
- D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 248'120.00
- De financer ce montant par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours, si nécessaire
- D'amortir ce montant sur une période de 10 ans, à raison de CHF 24'800.00 par année, la première fois au budget 2018. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 6'203.00 la première année, selon les conditions actuelles

Le rapporteur

Philippe Rosat